



Suis je en cdd ou cdi ? quels sont mes droits?

Par **PROTOCOL**, le 13/11/2009 à 23:16

Bonjour,

Je suis rentrée comme Aide -soignante dans un établissement public EHPAD
j'ai eut plusieurs contrat CDD depuis deux an et demi , et depuis plus de cinq mois je travaille sans contrat ..

Pour bien faire un nouveau directeur vient de prendre la direction et me propose de signer un nouveau contrat CDD anti dâté .. Il voulait a tout prit que je le signe , mais j'ai refusée et je l'ai pris et gardé a la maison...

Je voulais donc savoir si mes droits ne sont pas de demander et faire valoir mon changement de contrat de CDD en CDI ?????

Merci de vos conseils et réponses

Cordialement,

Par **frog**, le 13/11/2009 à 23:18

Un CDD doit être obligatoirement signé au début de la période de travail. A défaut de contrat signé, le salarié est réputé être en CDI. Ton patron le sait, sinon il ne voudrait pas magouiller.

Par **PROTOCOL**, le **13/11/2009** à **23:23**

Je pense que oui , mais que dois je faire ??? Il manifeste de la mauvaise humeur a mon egard